AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
047-214700510-20260202-012026-DE
Reçu le 03/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CASTELCULIER
N°1

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune de Castelculier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	15	16 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 1

Etaient présents :
M.GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZE, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL,M. BRULE, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mme DELPECH, Mme BEDIN, Mme GUTIERREZ, M.CAPPELIE, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT

Procuration(s) :
Mme BERTRAND à M. GRIMA, M. LECLERCQ à M. BONNET, M. SABATINO à Mme CAVAL

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 janvier 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme BARTHE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025, et réuni sous la présidence de Joel BONNET, Adjoint aux finances

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	**2 407 057,39**
		Réalisé :	**2 150 994,93**
		Reste à réaliser :	**152 286,00**
Recettes	:	Prévu :	**2 407 057,39**
		Réalisé :	**1 373 682,99**
		Reste à réaliser :	**356 149,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	**3 104 019,42**
		Réalisé :	**2 328 266,32**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**3 104 019,42**
		Réalisé :	**3 251 862,13**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-777 311,94**
Fonctionnement :	**923 595,81**
Résultat global :	**146 283,87**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé l'Adjoint au Finances et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Castelculier

l'Adjoint au Finances BONNET Joel

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE CASTELCULIER (Lot-et-Garonne)

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
047-214700510-20260202-022026-DE
Reçu le 03/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CASTELCULIER
N°2

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six, le deux février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	15	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M.GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZE, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL, M. BRULE,Mme DELPECH, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mme BEDIN,Mme GUTIERREZ,M. CAPPELIE, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT

Procuration(s) :
Mme BERTRAND à M. GRIMA, M. LECLERCQ à M. BONNET, M. SABATINO à Mme CAVAL

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 janvier 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme BARTHE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 2 février 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**461 928,10**
- un excédent reporté de :	**461 667,71**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**923 595,81**
- un déficit d'investissement de :	**777 311,94**
- un excédent des restes à réaliser de :	**203 863,00**
Soit un besoin de financement de :	**573 448,94**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**923 595,81**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**573 448,94**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**350 146,87**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**777 311,94**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CASTELCULIER

le Maire GRIMA Olivier



le(s) secrétaire(s) de séance

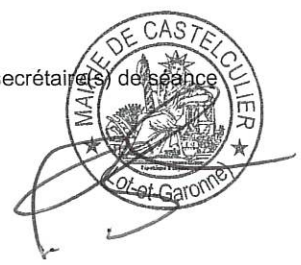

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
047-214700510-20260202-032026-DE
Reçu le 03/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CASTELCULIER
N°3

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six, le deuxt février, le Conseil Municipal de la Commune de Castelculier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	15	16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M.GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZE, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL,M. BRULE, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mme DELPECH, Mme BEDIN, Mme GUTIERREZ, M.CAPPELIE, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT

Procuration(s) :
Mme BERTRAND à M. GRIMA, M. LECLERCQ à M. BONNET, M. SABATINO à Mme CAVAL

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 janvier 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/____

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A(Ont) été nommé(es)**secrétaire(s) de séance :**
Mme BARTHE

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après s'être fait présenter le budget et la décision modificative de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025,et réuni sous la présidence de Joel BONNET, Adjoint aux finances

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	**52 500,26**
		Réalisé :	**52 495,02**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**52 500,26**
		Réalisé :	**21 047,74**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	**40 463,52**
		Réalisé :	**9 010,51**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**40 463,52**
		Réalisé :	**40 965,42**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-31 447,28**
Fonctionnement :	**31 954,91**
Résultat global :	**507,63**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé l'Adjoint aux finances et le(s) secrétaire(s) de séance
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Castelculier

MAIRIE DE CASTELCULIER Lot-et-Garonne

l'Adjoint aux finances BONNET Joel

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE CASTELCULIER Lot-et-Garonne

AR Prefecture
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
047-214700510-20260202-042026-DE
Reçu le 03/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CASTELCULIER
N°4

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six, le deuxt février, le Conseil Municipal de la Commune de Castelculier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	15	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
26 janvier 2026

Date d'affichage
__/__/____

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

Etaient présents :
M.GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZE, M. BONNET, Mme CAVAL, M. BRULE, Mme PRADAL, Mme DELPECH, M. MILHOUD, Mme BEDIN, M. CAPPELIE, Mme DANH PHA, Mme GUTIERREZ,,M. MIRAMONT

Procuration(s) :
Mme BERTRAND à M. GRIMA, M. LECLERCQ à M. BONNET, M. SABATINO à Mme CAVAL

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme BARTHE

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 2 février 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**31 954,91**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**31 954,91**
- un déficit d'investissement de :	**31 447,28**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**31 447,28**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**31 954,91**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**31 447,28**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**507,63**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**31 447,28**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CASTELCULIER

le Maire GRIMA Olivier

MAIRIE DE CASTELCULIER (Lot-et-Garonne)

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE CASTELCULIER (Lot-et-Garonne)

AR Prefecture
047-214700510-20260202-052026-DE
Reçu le 03/02/2026

DÉLIBÉRATIONS

N° 05/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux février
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

15 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/01/2026

PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL, M. BRULÉ, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mmes DELPECH, BEDIN, GUTIERREZ, M. CAPPELIÉ, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT.

Mme BERTRAND donne pouvoir à M. GRIMA
M. LECLERCQ donne pouvoir à M. BONNET
M. SABATINO donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a **été élue secrétaire.**

OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION LAÏQUE INTERCOMMUNALE DE JEUX ET PLEIN AIR (ALIJPA) POUR L'ANNÉE 2026

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant a été informé préalablement de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs à l'Association Laïque de Jeux et Plein Air (ALIJPA).

De plus, il indique qu'afin d'assurer correctement la mission de service public confiée à l'ALIJPA qui consiste en l'animation du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol, il convient de mettre à disposition de l'association précitée, et durant les vacances scolaires, un agent de la Commune de CASTELCULIER.

Cet agent aurait pour principales fonctions : l'aide à la confection de repas, le service repas et l'entretien des locaux du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol durant les vacances scolaires, et cela à compter du 23 mars 2026, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 22 mars 2027.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'afin de définir au mieux les conditions de mise à disposition de cet agent, une convention de mise à disposition soit établie entre la Commune de CASTELCULIER et l'ALIJPA. Il est à noter que l'agent concerné a donné par écrit son accord pour être mis à disposition de l'ALIJPA.

.../...

AR Prefecture
047-214700510-20260202-052026-DE
Reçu le 03/02/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel avec l'ALIJPA, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Corinne BARTHE

Le Maire,
Olivier GRIMA

MAIRIE DE CASTELCULIER (Lot-et-Garonne)

AR Prefecture
047-214700510-20260202-062026-DE
Reçu le 03/02/2026

DÉLIBÉRATIONS

N° 06/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux février
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

15 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/01/2026

PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL, M. BRULÉ, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mmes DELPECH, BEDIN, GUTIERREZ, M. CAPPELIÉ, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT.

Mme BERTRAND donne pouvoir à M. GRIMA
M. LECLERCQ donne pouvoir à M. BONNET
M. SABATINO donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a **été élue secrétaire.**

OBJET : CHANTIERS CITOYENS 2026 – RETRIBUTION ACCORDEE AUX JEUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le concept des « chantiers citoyens ». Il s'agit d'opérations, portées par des collectivités territoriales ou des services déconcentrés de l'Etat, permettant à des adolescents (14 à 17 ans) de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

Cette 10ème édition de chantiers s'inscrit notamment dans le cadre des politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion, et sont financés par l'Agglomération d'Agen et la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne. Ils contribuent notamment :

- à faire découvrir aux jeunes le milieu du travail dans une Commune,
- à renforcer le lien social et la solidarité au sein du groupe, avec les intervenants et les castelfondais,
- à les impliquer dans la vie communale.
-

Pour l'année 2026, 24 jeunes pourront être accueillis, sur trois sessions :

- du 13 au 17 avril 2026,
- du 27 au 31 juillet 2026,
- du 24 au 28 août 2026.

.../...